

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE
L'INDUSTRIE

C A B I N E T

DECRET No 75/460 /MTPSI-CAB
du 18 octobre 1975
portant intégration et nomination de Mr.
EDOUARD Jean Laurent Emex dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Mines.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE
DU PLAN,

VISAS :

- Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
Vu le décret 62/130/MF du 5 Septembre 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 susvisée ;
Vu le décret 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret 63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er paragraphe 2) ;
Vu le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition des Membres du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;
Vu le protocole d'accord sur l'équivalence des diplômes signé le 5 Août 1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
Vu la lettre n° 2210/SCC.DOA du 3 Juillet 1975 ;
Vu l'Attestation n° 290/DGMG du 26 Juin 1975 ;

DECRETE :

DF. *[Signature]*

CF. *[Signature]*

D.G.T. *[Signature]*

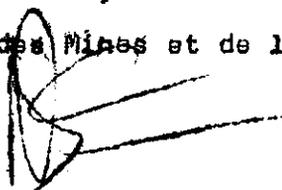
ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 50/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord signé le 5 Août 1970 susvisés, Monsieur EDOUARD Jean Laurent Emex, né le 13 Octobre 1944 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Géologue des Mines délivré par l'Institut des Mines de Leningrad (G.V. Plehanova) URSS, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé Ingénieur Stagiaire, indice 710. L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 18 octobre 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres, Ministre
du Plan,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

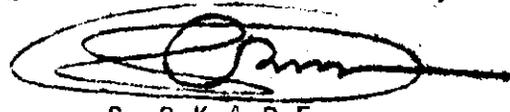


Alphonse BOUDO-NESA.



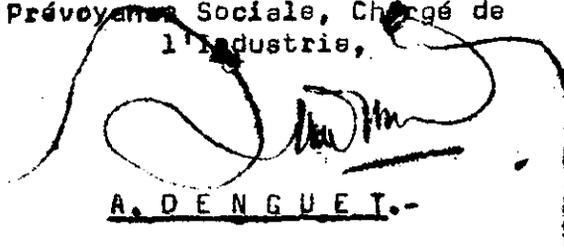
H. L O P E S.

Le Ministre des Finances,



S. O K A B E.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de
l'Industrie,



A. D E N G U E T.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCCPCE	5
DGT.BST	1
DOSSIER	3
BGMG	2
DF	5
CF	2
MINIMINES ENERGIE	1
INTERESSE	1
SCCM/BC	3